

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **20 octobre 2008**

Décision n° **B-2008-0389**

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et de développement TB Dematest - Convention financière d'application avec l'Inserm

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 13 octobre 2008

Compte-rendu affiché le : 21 octobre 2008

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A.

Absents excusés : M. Calvel, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. David G.), M. Crédoz, Mme Peytavin, M. Sangalli (pouvoir à M. Desseigne).

Absents non excusés : MM. Bret, Buna, Charles, Sécheresse, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 20 octobre 2008**Décision n° B-2008-0389**

objet :	Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et de développement TB Dematest - Convention financière d'application avec l'Inserm
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 9 octobre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Par délibération n° 2008-0310 en date du 13 octobre 2008, le conseil de Communauté a approuvé la participation de la Communauté urbaine au projet de recherche et développement TB Dematest pour un montant de 132 172,12 €.

Pour mettre en œuvre l'engagement communautaire, il est proposé de financer l'Inserm U851 dans le cadre de sa participation au projet TB Dematest en lien avec les activités de Lyonbiopôle, à hauteur de 132 172,72 € comme défini dans la convention-cadre, selon les modalités exposées ci-dessous.

Les conditions de libération de ces versements sont notifiées par la convention financière d'application jointe au dossier ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

- a) - la convention financière à intervenir entre la Communauté urbaine et l'Inserm,
- b) - le versement d'une subvention de 132 172,12 € selon les modalités suivantes :

- 66 086,36 € en 2009, représentant 50 % de la participation financière accordée à la notification de la présente convention et dès le premier comité de suivi du projet notifiant son démarrage effectif,

- 33 043,18 € en 2010, soit 25 % de la participation financière accordée,

- 33 043,18 € en 2011, soit le solde de la participation financière accordée.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention financière d'application entre la Communauté urbaine et l'Inserm.

3° - Ces dépenses seront imputées sur l'opération 1294, individualisée le 11 septembre 2006 pour un montant de 6 000 000 € :

- exercice 2009 - compte 204 180 - fonction 90 - opération 1294 pour un montant de 66 086,36 €,

- exercice 2010 - compte 204 180 - fonction 90 - opération 1294 pour un montant de 33 043,18 €,
- exercice 2011 - compte 204 180 - fonction 90 - opération 1294 pour un montant de 33 043,18 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 octobre 2008.